



# Assemblée générale

Distr. limitée  
14 juillet 2014  
Français  
Original: anglais

---

**Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international  
Groupe de travail II (Arbitrage et conciliation)  
Soixante et unième session  
Vienne, 15-19 septembre 2014**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Révision de l'Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales.
5. Organisation des travaux futurs.
6. Adoption du rapport.

### II. Composition du Groupe de travail

1. Le Groupe de travail est composé de tous les États membres de la Commission, à savoir: Algérie (2016), Allemagne (2019), Argentine (2016), Arménie (2019), Australie (2016), Autriche (2016), Bélarus (2016), Botswana (2016), Brésil (2016), Bulgarie (2019), Cameroun (2019), Canada (2019), Chine (2019), Colombie (2016), Côte d'Ivoire (2019), Croatie (2016), Danemark (2019), El Salvador (2019), Équateur (2019), Espagne (2016), États-Unis d'Amérique (2016), Fédération de Russie (2019), Fidji (2016), France (2019), Gabon (2016), Géorgie (2015), Grèce (2019), Honduras (2019), Hongrie (2019), Inde (2016), Indonésie (2019), Iran (République islamique d') (2016), Israël (2016), Italie (2016), Japon (2019), Jordanie (2016), Kenya (2016), Koweït (2019), Libéria (2019), Malaisie (2019), Maurice (2016), Mauritanie (2019), Mexique (2019), Namibie (2019), Nigéria (2016), Ouganda (2016), Pakistan (2016), Panama (2019), Paraguay (2016), Philippines (2016), Pologne (2016), République de Corée (2019),



Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2019), Sierra Leone (2019), Singapour (2019), Suisse (2019), Thaïlande (2016), Turquie (2016), Venezuela (République bolivarienne du) (2016) et Zambie (2019).

2. Les États non membres de la Commission et les organisations gouvernementales internationales peuvent assister à la session en qualité d'observateurs et prendre part aux débats. Les organisations internationales non gouvernementales invitées peuvent également assister à la session en qualité d'observateurs et exposer leurs vues sur des questions qu'elles connaissent bien ou pour lesquelles elles possèdent une expérience internationale, de manière à faciliter les débats de la session.

### **III. Annotations relatives aux points de l'ordre du jour**

#### **Point 1. Ouverture de la session**

3. Le Groupe de travail tiendra sa soixante et unième session au Centre international de Vienne, du 15 au 19 septembre 2014. Les séances se dérouleront de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures, sauf le lundi 15 septembre 2014, où la session s'ouvrira à 10 heures.

#### **Point 2. Élection du Bureau**

4. Le Groupe de travail voudra peut-être, comme à ses précédentes sessions, élire un président et un rapporteur.

#### **Point 4. Révision de l'Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales**

##### **a) Débats antérieurs**

5. À sa quarante-septième session (New York, 7-18 juillet 2014), la Commission a chargé le Groupe de travail II d'entreprendre des travaux de révision de l'Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales<sup>1</sup>. À cette session, elle est convenue que le Groupe de travail devrait mener des travaux, à sa soixante et unième session et, au besoin, à sa soixante-deuxième session, en ce qui concerne la révision de l'Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales. Pour ce faire, il devrait mettre l'accent sur les questions de fond et laisser les questions rédactionnelles au Secrétariat.

##### **b) Documentation**

6. Le Groupe de travail sera saisi de notes du Secrétariat relatives à la révision de l'Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales (A/CN.9/WG.II/WP.183; et A/CN.9/WG.II/WP.184).

---

<sup>1</sup> Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-septième session (en préparation).

7. Les documents de base ci-après seront disponibles en nombre limité à la session:

- Règlement d'arbitrage de la CNUDCI (1976);
- Règlement d'arbitrage de la CNUDCI (version révisée en 2010);
- Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales;
- Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (1985, telle que modifiée en 2006); et
- Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-septième session (*en préparation*).

8. Les documents de la CNUDCI sont mis en ligne sur le site Web de cette dernière (<http://www.uncitral.org>) dès leur parution dans toutes les langues officielles de l'ONU. Les représentants peuvent vérifier si ces documents sont disponibles en consultant la page du Groupe de travail à la rubrique "Groupes de travail" du site Web de la CNUDCI.

#### **Point 5. Organisation des travaux futurs**

9. Il convient de noter qu'à sa quarante-septième session, la Commission est convenue que le Groupe de travail devrait examiner à sa soixante-deuxième session la question de l'exécution des accords internationaux issus de la conciliation et lui faire rapport à sa quarante-huitième session, en 2015, au sujet de la faisabilité et de la forme que les travaux dans ce domaine pourraient prendre. La Commission a invité les délégations à fournir des informations au Secrétariat à ce sujet<sup>2</sup>.

10. Pour ce qui est de la question des procédures concurrentes, la Commission est convenue que le Secrétariat devrait l'examiner plus avant, en étroite coopération avec les experts d'autres organisations qui travaillent activement dans ce domaine. Les travaux menés devraient mettre l'accent sur l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, sans toutefois négliger la question dans le contexte de l'arbitrage commercial international. La Commission a prié le Secrétariat de lui faire rapport, à une session ultérieure, en soulignant les questions pertinentes et en déterminant les travaux que la CNUDCI pourrait utilement mener dans ce domaine<sup>3</sup>.

#### **Point 6. Adoption du rapport**

11. Le Groupe de travail voudra peut-être adopter, à la fin de sa session, un rapport destiné à être présenté à la quarante-huitième session de la Commission, qui devrait se tenir à Vienne du 29 juin au 16 juillet 2015. À la 10<sup>e</sup> séance, il sera brièvement donné lecture des principales conclusions auxquelles le Groupe de travail sera parvenu à sa 9<sup>e</sup> séance (le vendredi matin) pour qu'il en soit pris note. Ces conclusions seront ensuite incorporées dans le rapport.

<sup>2</sup> Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-septième session (*en préparation*).

<sup>3</sup> Ibid.

#### **IV. Déroulement de la session**

12. La soixante et unième session du Groupe de travail durera cinq jours ouvrables. Ce dernier disposera de 10 séances d'une demi-journée chacune pour examiner les points de son ordre du jour. Le Groupe de travail souhaitera peut-être noter que, conformément aux décisions prises par la Commission à sa trente-quatrième session<sup>4</sup>, il devrait tenir des débats de fond pendant les neuf premières séances (c'est-à-dire du lundi au vendredi matin), le Secrétariat établissant un projet de rapport sur toute la période pour adoption à la 10<sup>e</sup> et dernière séance (vendredi après-midi).

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être noter que sa soixante-deuxième session est prévue à New York du 2 au 6 février 2015.

---

---

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 17 et rectificatifs (A/56/17, Corr.1 et Corr.3), par. 381.